

## 5. Pour une alliance entre le Haut Commissaire aux Droits de l'Homme, les Nations Unies et les enfants du monde : quelques propositions concrètes.

### a) Réaffirmer le droit fondamental de tout enfant de grandir dans sa propre famille.

Les enfants les plus pauvres ne cessent de nous le rappeler : le plus important, c'est la famille. Vivre et grandir dans la dignité, en famille, auprès des siens. Partout dans le monde, cette espérance reste hors de portée des enfants les plus pauvres, trop souvent séparés de leur famille à cause de la misère. Dix ans après l'adoption de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, ce droit fondamental reste violé et aussi contesté.

Le préambule de la Convention rappelle pourtant que *« la famille, unité fondamentale de la société et milieu naturel pour la croissance et le bien-être de tous ses membres, et en particulier des enfants, doit recevoir la protection et l'assistance dont elle a besoin pour pouvoir jouer pleinement son rôle dans la société »*. Cette affirmation de base reste lettre morte là où des milliers d'enfants n'ont d'autre choix que de quitter leur famille, dans l'impossibilité d'assurer leur subsistance, pour aller chercher eux-mêmes les moyens de leur survie, forcés d'accepter les pires conditions de vie et de travail ou errant dans les grandes métropoles du monde entier. Là aussi où des milliers d'enfants sont retirés à leurs parents, placés en institutions, confiés à la garde d'autres adultes, à cause de la misère.

L'ampleur de cet arrachement des enfants les plus pauvres à leur famille et à leur milieu d'origine reste profondément méconnue, ainsi que le poids de souffrance qu'il représente pour les enfants comme pour leurs parents.

C'est pourquoi nous demandons à Mme le Haut Commissaire aux Droits de l'Homme de réaffirmer solennellement le droit de tous les enfants à grandir dans leur famille comme un principe fondamental. Une étude approfondie des raisons qui conduisent à la séparation des enfants les plus pauvres d'avec leurs parents et leur milieu d'origine et sur le devenir de ces enfants devrait être entreprise en recueillant le point de vue des enfants et des parents concernés. Elle pourrait être une contribution importante à la conférence internationale sur les relations de l'enfant avec la justice évoquée le 4 novembre dernier par Mme le Haut Commissaire devant la troisième commission de l'Assemblée Générale.

Même lorsqu'ils vivent et grandissent dans leurs familles, les enfants les plus pauvres sont victimes de graves discriminations et ne jouissent pas des droits qui leur sont théoriquement garantis. Une des raisons en est le fait qu'ils sont sans identité juridique, sans inscription à l'état civil, sans acte de naissance certifiant leur existence. Ces enfants non-enregistrés ne comptent pas dans nos statistiques officielles. Leur existence est parfois niée. Plusieurs des enfants qui s'étaient préparés pour participer au Forum International des Enfants en ont été empêchés du fait de ces problèmes administratifs.

C'est pourquoi nous demandons à Mme le Haut Commissaire aux Droits de l'Homme, en lien avec l'Unicef et l'ensemble des Etats membres de prendre les initiatives nécessaires pour que ce droit élémentaire à la certification en bonne et due forme de son existence soit assuré à tout enfant, quelle que soit sa condition, dans les 10 années à venir.

#### **b) Réaffirmer et mettre en oeuvre le droit de tout enfant à l'éducation.**

Dix ans après la Conférence mondiale de l'Education, qui s'est tenue à Jomtien en 1990, un enfant sur sept n'est pas scolarisé. Le droit à l'éducation reste à conquérir pour les enfants les plus pauvres. Et parmi ceux qui sont scolarisés, combien le sont dans des filières éducatives qui sont de véritables impasses. Combien, y compris dans les pays industrialisés, sortent de l'école sans maîtriser ni la lecture, ni l'écriture, ni aucun des savoirs fondamentaux.

Les efforts mis en oeuvre par les pays pour assurer l'éducation pour tous sont battus en brèche par les mesures économiques auxquelles ils sont contraints dans le cadre des politiques d'ajustement structurel qui leur sont imposées.

A l'occasion de l'évaluation de la Conférence de Jomtien, lors de la Conférence EFA 2000 qui se tiendra à Dakar en avril prochain, le droit fondamental à l'éducation doit être réaffirmé et des moyens dégagés pour qu'il soit effectivement mis en oeuvre.

C'est pourquoi nous demandons à Mme le Haut Commissaire de se faire le porte-parole des millions d'enfants qui attendent que l'école s'ouvre pour eux afin que nous leur offrions enfin l'avenir auquel ils ont droit.

Cela suppose que la dimension des droits de l'homme en général, celle des droits de l'enfant en particulier, soit prise en compte dans toutes les politiques macro-économiques qui déterminent largement les moyens alloués à l'éducation ainsi qu'à la santé et à la culture.

Nous demandons également que les travaux engagés par la rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation, Mme Katarina Tomasevski, s'attachent tout particulièrement à la situation des enfants les plus défavorisés.

**c) Permettre à tous les enfants d'avoir accès à la culture, à la créativité, à la spiritualité.**

« *La dignité de l'homme (exige) la diffusion de la culture et l'éducation de tous en vue de la justice, de la liberté et de la paix* », proclame l'Acte Constitutif de l'Unesco. Et pourtant, trop souvent encore aujourd'hui, dans les efforts pour lutter contre la pauvreté, les ambitions se limitent à peu de choses. Nous sommes toujours prêts à aider les gens à survivre dans leur corps, à se nourrir, se loger, se vêtir, éventuellement à acquérir une certaine formation, mais nous pensons moins à les aider à vivre vraiment, à vivre par l'esprit, par la créativité artistique et spirituelle, par l'accès à la culture.

Plus que jamais aujourd'hui, si nos sociétés veulent permettre aux nouvelles générations de se libérer du fléau de la misère, il leur faut offrir aux enfants les plus pauvres les moyens qui ont toujours fait défaut à leur milieu : l'accès aux formes les plus achevées de la culture.

L'accès aussi à leur histoire, l'histoire de leur milieu, lequel, à cause de la misère qu'il a transportée à travers les âges, est porteur d'une expérience unique qui doit être communiquée pour devenir source de fierté et non plus occasion de honte. L'accès enfin à la culture de leur temps, résolument tournée vers l'avenir, à travers notamment les nouvelles technologies de l'information.

C'est pourquoi nous demandons à Mme le Haut Commissaire de plaider la cause des droits culturels, les plus négligés de tous, alors qu'ils sont la clé du développement de chaque personne et de chaque communauté.

**d) Développer une culture du refus de la misère.**

« *Il ne doit pas y avoir de perdus parmi nous* », disent les enfants Tapori. Avec leurs mots, ils affirment clairement leur refus de la misère, leur volonté de ne laisser personne sur le côté, leur désir de bâtir l'amitié et la solidarité avec tous les enfants et entre tous les peuples. « *L'enfant doit être élevé dans un esprit de compréhension, de tolérance, d'amitié entre les peuples* », proclame le principe 10 de la Convention.

C'est une véritable culture qu'il s'agit de bâtir et d'enraciner. Elle est en bien des points semblable à la culture du respect des droits de l'homme que le Haut Commissariat s'efforce de répandre à travers le monde. Elle a des liens profonds aussi avec la culture de la paix à la promotion de laquelle l'année 2000 sera consacrée, conformément à une décision de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Culture du respect des droits de l'homme, culture de la paix, culture du refus de la misère : trois éléments indispensables d'une nouvelle manière d'être ensemble, de faire humanité ensemble.

Ces cultures s'enracinent dans le cœur des citoyens de demain dès leur enfance, voire leur petite enfance. C'est ce qu'évoquait, en novembre 1986, le Père Joseph Wresinski, dans une Conférence publique aux Pays-Bas. Parlant d'une mère de famille aux prises avec les administrations, il disait : « *Elle comprend, elle, d'où vient cette injustice*

*· dans la gestion de la ville. Les fonctionnaires qui traitent ce dossier dans les bureaux de l'Hôtel de Ville étaient des enfants quand elle était petite fille. Et dès l'école, on leur disait que sur les péniches vivaient des gens pas propres, des enfants avec lesquels il ne fallait pas jouer. Enfants, ces fonctionnaires n'ont pas appris cette justice au coeur qui dit que tout autre enfant est un frère, un camarade. Alors, aujourd'hui, comment auraient-ils la justice dans leurs dossiers, dans leurs lois ? ».*

Les Taporis rassemblés à travers le monde, reliés par leur lettre, leur site internet, leurs campagnes, avec leur chemin d'amitié et de rencontre qui circulera à travers le monde, physiquement ou virtuellement, cultivent la paix, cultivent le refus de la misère et le respect des droits de l'homme.

A la veille de la Décennie pour la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence pour tous les enfants du monde (2001-2010), ils attendent d'être soutenus dans leurs efforts.

C'est pourquoi nous demandons à Mme Mary Robinson, Haut Commissaire aux Droits de l'Homme, d'étudier la possibilité d'accorder aux Taporis et à leur Mouvement son parrainage. Le « label » de la Décennie pourrait ainsi être accordé à Taporis, lui permettant d'acquérir une visibilité plus grande, gage d'un nouveau développement dans le monde.